

**Avis du Gouvernement du Land  
concernant les résolutions du Conseil Rhénan  
adoptées le 9 décembre 2016 à Liestal**

- 1. Renforcer l'espace de santé de la région du Rhin Supérieur**
- 2. Le marché de l'emploi transfrontalier dans l'espace du Rhin Supérieur**
- 3. La transition énergétique et économique des centrales du Rhin Supérieur**

## **1. Renforcer l'espace de santé de la région du Rhin Supérieur**

Le land de Rhénanie-Palatinat est un partenaire du projet TRISAN évoqué par le Conseil Rhénan. Ce projet est financé à travers le programme INTERREG V A « Rhin Supérieur » et par des fonds publics des pays concernés. Le land de Rhénanie-Palatinat participe également aux mesures prévues et l'a confirmé tant par une déclaration d'intention que par une promesse de financement complémentaire. La décision du Ministère des affaires sociales, du travail, de la santé et de la démographie d'apporter son concours à ce projet transfrontalier est toujours d'actualité. Il assurera un suivi du projet dans le cadre de ses ressources humaines disponibles.

## **2. Le marché de l'emploi transfrontalier dans l'espace du Rhin Supérieur**

Le Gouvernement du land prend acte de la recommandation du Conseil Rhénan et marque son accord avec le principe de celle-ci. C'est notamment l'évolution du marché de l'emploi transfrontalier dans le Rhin Supérieur et plus particulièrement le renforcement des structures de placement comme élément clé qui constitue un nouveau pas dans ce sens.

Le Gouvernement du land accorde donc son soutien aux revendications suivantes, notamment dans le cadre des prescriptions légales au niveau national :

- au développement du marché de l'emploi transfrontalier (recommandation n° 1) ;
- aux efforts transfrontaliers pour attirer les apprentis de la région voisine, ainsi qu'aux autres démarches orientées vers la pratique des contrats de formation transfrontaliers (recommandation n° 4) ;
- à la continuation des discussions sur les résultats du « Salon Régional Formation Emploi » au sein de la Commission Culture-Jeunesse-Formation (recommandation n° 5) ;
- aux formules de formation proches de la pratique, et il participe au financement de la mise en pratique de la formation professionnelle transfrontalière par le biais du projet INTERREG V A « Réussir sans frontières » (recommandation n° 6) ;
- à la proposition d'analyser les résultats et les effets de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans l'espace du Rhin Supérieur (recommandation n 8).

Dans le cadre d'un rapprochement renforcé au sein de l'espace du Rhin Supérieur, faire une formation en alternance dans une autre sous-région proposant un tel régime, est une belle occasion notamment pour les jeunes pour faire des expériences au niveau international. Faire connaissance avec le monde de la formation professionnelle en France et en Allemagne et avec leur enchevêtrement au sein des filières transfrontalières, est un enrichissement personnel. Ceci augmente les chances de trouver un emploi sur le marché du travail transfrontalier. Les entreprises pourront ainsi couvrir leurs besoins en main d'œuvre par un personnel qualifié bilingue français-allemand. Les recommandations actuelles du Conseil Rhénan en la matière se caractérisent par un esprit positif et des objectifs à long terme, ainsi que par une orientation durable. Dans ce contexte, il faut continuer la mise en pratique des projets INTERREG en cours dans la sous-région du Palatinat du Sud à l'aide de mesures concrètes et par des événements.

Étant donné que la participation des écoles professionnelles, dans le cadre de la formation en alternance, dépend de l'existence d'un contrat de formation, elles ne peuvent pas intervenir de leur propre chef. Dès que les entreprises formatrices souhaitent entamer des coopérations, les écoles professionnelles les soutiennent. Le nombre d'apprentis de nationalité française est plutôt faible (CCI du Palatinat (IHK Pfalz) en 2016 : neuf apprentis, en 2015 : neuf apprentis, en 2014 : huit apprentis ; chambre des métiers du Palatinat (HWK Pfalz) : actuellement quelques huit apprentis).

Le Gouvernement du land partage l'avis des partenaires des autres régions que l'engagement des entreprises qui proposent des formations professionnelles transfrontalières ou qui accueillent des jeunes dans le cadre de la mobilité transfrontalière, mérite une reconnaissance particulière et doit être mis en valeur. Récompenser cet engagement par l'attribution d'un prix (recommandation n° 2) est une mesure de marketing appropriée pour attirer davantage l'intérêt sur les possibilités et les chances de la formation et de l'emploi transfrontaliers. Ceci constitue un soutien fort aux entreprises ayant trouvé de nouvelles approches afin de préserver le haut niveau de qualification de leurs salariés, et d'autres pourront être convaincues de proposer également des postes de formation ou d'emploi transfrontaliers.

Le Gouvernement du land considère que le développement du marché de l'emploi transfrontalier renferme également la chance de pouvoir atténuer le manque de main d'œuvre qualifiée existant dans certains secteurs et sous-régions. Il est ouvert à la proposition d'analyser les clusters géographiques et les secteurs économiques affectés (recommandation n° 3) Dans ce contexte, il conviendrait de chercher un porteur de projet adéquat qui pourrait prendre en charge cette tâche et les frais en découlant.

En Allemagne, toute personne ayant obtenu une qualification professionnelle à l'étranger a le droit de faire déterminer l'équivalence de celle-ci avec un métier de référence allemand. Pour les diplômes universitaires, les contenus de la formation sont analysés par le centre NARIC allemand *Zentralstelle für ausländisches Bildungswesen*, et pour les formations en alternance, la validation passe par le *BQ-Portal*, projet financé par l'Etat allemand. Ceci étant, la recommandation n° 7 est d'ores et déjà une réalité. Il en est de même pour la France dans le cas des métiers réglementés, car les dispositions en la matière sont basées sur la Directive 2005/36/CE. La mise à jour de l'ordonnance sur l'équivalence des titres de formation français et des certificats délivrés après la réussite de l'examen final ou de compagnonnage à la suite d'une formation professionnelle reconnue et l'élargissement du champ d'application de ladite ordonnance au-delà des 22 métiers considérés jusque-là, est une preuve tangible d'une amélioration. La compétence revêt au Ministère fédéral de l'économie.

Et pour conclure, le Gouvernement du land est d'avis qu'il convient de ne pas limiter la coopération transfrontalière en matière du marché du travail sur le seul domaine de la formation professionnelle. Le conseil aux transfrontaliers et transfrontalières (potentiel(le)s) sur les questions relevant du droit du travail et / ou du droit social ou fiscal, une politique d'emploi active destinée aux jeunes défavorisés et peu qualifiés, ou encore les possibilités de formations continues au niveau transfrontalier, constituent, en dehors de la promotion de la formation professionnelle transfrontalière et du placement de demandeurs d'emploi au niveau transfrontalier, les principaux défis pour faire évoluer le marché de l'emploi transfrontalier.

Le Gouvernement du land signale que la Grande Région est confronté à des enjeux similaires. Les rencontres régulières des présidents des groupes de travail initiées par la Rhénanie-Palatinat et poursuivies par les secrétariats du Sommet de la Grande Région et de la Conférence du Rhin Supérieur contribuent aux échanges d'expériences et d'informations sur les évolutions et mesures actuelles et futures au sein des deux espaces de coopération.

### **3. La transition énergétique et économique des centrales du Rhin Supérieur**

Étant donné la situation géographique particulière du Rhin Supérieur, le Gouvernement du land considère que la protection du climat va bien au-delà des frontières politiques et fédère les régions autour d'un même sujet. Pour cette rai-

son, elle accorde un soutien particulier au projet INTERREG IV A TRION susceptible de faire avancer la transition énergétique sur le Rhin Supérieur.

Le 13 mars 2015, à l'occasion de la réunion du Comité directeur de la Conférence du Rhin Supérieur, il a été fondé l'association « TRION-climate e. V. ». Par cette association de droit allemand, l'ancien réseau TRION a acquis une personnalité juridique propre. La Rhénanie-Palatinat est membre de cette association dont l'objectif est de fédérer, au niveau transfrontalière, les synergies dans le domaine du climat et de l'énergie au sein de la Région métropolitaine trinationale du Rhin Supérieur ; ses tâches prioritaires sont les suivantes :

- mise en réseau des acteurs des domaines de l'environnement, de l'économie et des sciences et d'autres acteurs de l'énergie et du climat ;
- l'organisation d'un échange transfrontalier et la transmission de connaissances et d'expériences dans les domaines de l'énergie et de la protection du climat ;
- l'accompagnement des entreprises, notamment en ce qui concerne la comparabilité des standards et des labels ainsi que des formations ;
- la participation à la mise au point de projets modèles communs en matière de technologies innovatrices ;
- le soutien à la collecte des données techniques au niveau trinational nécessaires pour mise en pratique de la stratégie et servant de base à la prise de décisions politiques.

Le Gouvernement du land salue ainsi la stratégie transfrontalière en matière de la protection du climat et de l'énergie de la Région métropolitaine trinationale du Rhin Supérieur qui a mandaté le réseau TRION pour qu'il mette en pratique les différents projets et mesures.

La Loi du land sur la promotion de la protection du climat (LKSG) comprend l'objectif chiffré de réduire la totalité des émissions de gaz à effet de serre en Rhénanie-Palatinat d'ici l'an 2020 d'au moins 40 pour cent par rapport à 1990.

D'ici l'an 2050, il est prévu d'atteindre la neutralité climatique ou au moins une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 90 pour cent (par rapport à 1990). Pour cette raison, le Gouvernement du land souligne qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts visant à réduire la consommation d'énergie et de sonder le potentiel d'usage d'énergies renouvelables.